

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

Fixation des redevances
aéronautiques de l'AERODROME
DE ROYAN-MEDIS applicables
au 1er Juin 1982.

82.121

DATE DE CONVOCATION

25 JUIN 1982

DATE D'AFFICHAGE

25 JUIN 1982

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 15

Nombre de votants 19

POUR _____

CONTRE _____

ABSTENTION _____

UNANIMITE

REG. DE LA COMM. PARTICIPATIVE
MUNICIPALE, 11
19. JUIN 1982
APPLICATION LOI N° 82213
DU 23.2.1982

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt deux
le deux juillet à 20 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M on sieur LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS - FABER - BOUTET - LACHAUD - BOUCHET -
BUJARD - DUFOUR Adjoints
MM. BOULAN - BROTRÉAU - BERLAND - COLLE - NAULIN - BOISARD -
DUFEIL - PELLETIER

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TETARD par M. LACHAUD
M. MAURELLET par M. DUFEIL
M. POUMAILLOUX par M. BOUTET ; M. TAP par M. FABER

Absents : MM. PAPEAU - GUICHAOUA - VIAUD - POUGET - MONTRON -
CABAL - Melle FOUCHE - Mme TACQUET.

M on sieur PELLETIER a été élu Secrétaire.

Par lettre en date du 3 Juin 1982, Monsieur le Président
de l'Aéro-Club de ROYAN a proposé de nouveaux tarifs d'usage
de l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS, applicables au 1er Juin 1982.

Les anciens tarifs avaient été fixés par délibération du
Conseil Municipal en date du 3 avril 1981 pour être appliqués
le 1er avril 1981.

La majoration est d'environ de 15 %.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'applica-
tion de ces nouveaux tarifs au 1er Juin 1982.

LE CONSEIL MUNICIPAL

. Vu la demande présentée par le Président de l'Aéro-Club de
ROYAN

DECIDE :

- de fixer, à compter du 1er juin 1982, les redevances aéronau-
tiques de l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS, suivant le tableau ci-joint.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre LIS

TABLEAU BAF E REDEVANCES AEROPORTUAIRES SUR L'AE DROME DE

(année 1982)

I - REDEVANCES REGLEMENTEES.						
Objet de la redevance	SIX premières T		De la 7ème à la 12ème T Et P/T		De la 13ème à la 25ème T et P/T	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<u>Trafic national</u>	25,50	30,00	5,20	6,10	8,00	9,40
<u>Trafic international</u>	54,00	63,50	9,20	10,80	18,40	21,63

II - REDEVANCES NON REGLEMENTEES.

(pour les aéronefs de moins de six tonnes)

	- de 1,5 T		+ de 1,5T - de 2,5T		+ de 2,5T - de 3T	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<u>Régime National</u> - régime général - Aéro-Clubs agréés et basés.	11.05	13.00	16.60	19.50	25.50	30.00
	7.65	9.00	12.75	15.00	25.50	30.00
	P 1T		1T P 2T		2T P 3T	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<u>Régime international</u>	12,65	14,87	20,70	24,34	28,75	33,00

REDEVANCES DE STATIONNEMENTS.

Trafic national		Tarifs en F à la tonne/H.		
Redevances de stationnements - aire de trafic - aire de garage - aire d'entretien - aire en herbe	Délaide Franchise	H.T	T.T/C	gratuit com
	Par heure au delà de 2 H	0,42	0,50	
Trafic international.				
- aire de trafic - aire de fgarage - aire d'entretien - aire en herbe	idem	idem		

REDEVANCES D'ABRI des AERONEFS.

Poids des aéronefs	tarif des redevances (H.T.) par jour
0 à 6 tonnes	6,30
+ de 6 tonnes	6,30 + 6,30 (P -6)

Redevances d'usage des dispositifs d'assi

Catégorie de l'aérodrome	tarifs Aéronefs de -5 T		Aéronefs de + 6T	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
C.A.M.V.	21,60	25,50 (1)	21,60	25,50

REDEVANCES "PASSAGERS"



	Passagers à destination	
d'un aéroport de la métropole (H.T.)	de tous les aéroports	
6,80	16,10	

REDEVANCES DOMANIALES

Redevances pour occupation de terrains	tarifs en F / M2/ AN	
	H.T.	T.T.C.
- terrains nus	2,50	2,94
- terrains aménagés	4,42	5,19

AUTRES REDEVANCES

Nature de la redevance	tarif de la redevance (H.T.)
Hors catégorie	115,00
Catégorie 2	189,00
Catégorie 3	316,00
Catégorie 4	443,00
Catégorie 5	517,00
Utilisation groupe 1/2 heure	38,00



Aéro Club de Royan

Siège Social :
Aérodrome de Royan
17 - MÉDIS
Tél. : 05.08.22 et 05.34.54

ACTIVITÉS : Vol à Moteur - Parachutisme - Aéromodélisme - Affilié à la FFVM sous le N° 531

Monsieur Le Maire
Hôtel de Ville
I7205 ROYAN CEDEX.



Royan, le 16 Août 1982.

Objet : redevances aéroportuaires
Réf : Vos lettres du 27/05/82,
06/08 et 10/08/82.

M. Bantat
Comptabilité

Monsieur Le Maire,

[Signature]

Suite à vos lettres citées ci-dessus le document relatif aux tarifs des diverses redevances aéronautiques reste le même que celui établi le 12 Octobre 1981 déjà en votre possession. Les nouveaux tarifs ne peuvent pas être appliqués suite au blocage des prix du 11 juin 1982.

Restant à votre disposition.

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Maire, à nos salutations distinguées.

P/Le Président.



fait le 18.8.82

original [red mark] [initials]
copie A Bantat
W. Achmann
" S.G. aéroclub.